

## assainissement

Par **muse55**, le **26/07/2010** à **13:17**

bonjour, le service de l'assainissement vient d'envoyer un avis aux dizaines de maisons qui n'ont pas le tout à l'égout, pour une vérification ce qui fait que l'on doit recevoir un technicien qui indiquera si nous sommes dans les normes ou non, étant donné que nous avons une nouvelle station d'épuration depuis le mois de juin qui se trouve à 300 m de chez nous quels sont nos recours ( le maire refuse que l'on soit branché dessus ),notre maison date de 1979 et je pense que la personne qui va venir va trouver à redire sur le fonctionnement qui est très ancien et le pire c'est que l'on doit régler 61 euros, peut on refuser de payer ? et peut on nous obliger à faire des travaux, nous ne sommes plus tout jeunes et nos finances ne sont pas énormes  
merci d'avance pour votre réponse cordialement

Par **Camille**, le **27/07/2010** à **12:51**

Bonjour,  
Hélas, j'ai bien peur que les réponses soient négatives. C'est l'application d'une réglementation environnementale, donc obligatoire, dont les références sont sûrement précisées dans les courriers ou les affichages en mairie.  
Côté finances, il doit exister des aides au niveau des collectivités territoriales. Voyez déjà avec le maire.  
Pour le raccordement à la station, voir aussi pourquoi "il refuse". Je suppose qu'il y a des raisons autres que sa simple bonne ou mauvaise volonté, techniques par exemple ou financières.  
Sachez cependant que  
1°) le raccordement à un tout-à-l'égout n'est pas gratuit, ne serait-ce que les travaux dans votre partie privée jusqu'à la canalisation générale ;  
2°) l'utilisation de la station d'épuration n'est pas gratuite non plus (redevances sur les factures d'eau ou incluses dans les taxes foncières ou d'habitation).